

INFORMATIONS IMPORTANTES

Assiduité - Retards

Assiduité

La présence des étudiants aux cours, TD et TP est **STRICTEMENT OBLIGATOIRE**.

En conséquence, toute absence devra être dûment justifiée.

Les étudiants sont tenus de justifier leur absence **dans un délai de rigueur de 5 jours ouvrés après l'absence (48h pour les alternants)** en envoyant par mail à leur gestionnaire de scolarité, puis en déposant auprès de la Scolarité de la FST les pièces justificatives. **Seul un certificat original est recevable.**

Au-delà de ce délai, le justificatif ne sera plus pris en compte.

Le jury de semestre, qui est souverain, pourra décider de tenir compte des absences lors de sa délibération.

Retards

Les étudiants arrivant en retard dans un enseignement peuvent être refusés par l'enseignant. Ils sont alors considérés comme étant absents.

Absences aux examens

Seuls :

- le certificat médical avec arrêt maladie,
 - la convocation à un concours ou permis de conduire (à remettre au moins 3 jours avant l'examen)
 - un empêchement indépendant de la volonté de l'étudiant(e) et attesté par la scolarité FST
- sont considérés comme des justificatifs recevables.**

1- Licence/Master en contrôle continu intégral (CCI) :

- Un étudiant absent à un contrôle/examen **avec un justificatif, doit contacter obligatoirement l'enseignant dans un délai de rigueur de 5 jours ouvrés après l'absence (48h pour les alternants)** afin de convenir des modalités de rattrapage. Si la démarche n'est pas effectuée **ou effectuée après le délai de 5 jours**, il sera affecté ABI (Absence Injustifiée) à ce contrôle.
- Un étudiant absent à un contrôle/examen **sans justificatif** verra sa moyenne calculée sur l'ensemble des coefficients de l'UE. A partir de **2 absences injustifiées** aux épreuves d'une même UE/Ressource, celle-ci sera considérée comme **défaillante**.
Toute absence à une épreuve de substitution (justifiée ou non) n'entraîne pas l'organisation d'une nouvelle épreuve et sera traitée comme une absence injustifiée.

2- Master en contrôle continu et contrôle intégral dont les M3C prévoient une session 2 :

- Un étudiant absent à un contrôle/examen **avec un justificatif** verra sa moyenne calculée sur l'ensemble des coefficients de l'UE. **L'étudiant passera l'épreuve en 2^{ème} session.**
- Un étudiant absent à un contrôle/examen **sans justificatif** obtiendra une note « ABI » (Absence Injustifiée). La formulation ABI entraîne la Défaillance à l'UE, au semestre et à l'année et bloque tout mécanisme de compensation. **L'étudiant passera l'épreuve en 2^{ème} session.**

3- Masters MIAGE et IM :

L'étudiant doit contacter l'enseignant pour les modalités de rattrapage (dans le cas d'un examen intermédiaire uniquement et si l'absence a été justifiée) et l'enseignant peut ou pas proposer une épreuve de substitution. Si l'enseignant ne souhaite pas proposer de rattrapage, la note de l'examen intermédiaire est neutralisée et seule est prise en compte la note de l'examen final.

S'il s'agit d'un examen final, la note compte comme "zéro" et la moyenne au semestre/bloc est calculée avec cette note et l'étudiant passera en session 2 s'il ne valide pas.

Et en cas d'absence injustifiée, c'est la "défaillance".

MASTER : Note au diplôme / Classement

La note finale du Master est la moyenne des 4 semestres ou des 2 semestres de M2 si le M1 n'a pas été effectué à l'UHA

Toutefois, si la promotion compte l'inscription d'étudiants « Ecoles » en double diplôme, la note finale du Master peut être calculée sur les 2 semestres de M2 uniquement, si la moyenne est plus favorable à l'étudiant.